Février 2022

L'INFORMEL

BULLETIN MUNICIPAL

Métabetchouan Lac-à-la-Croix

Consulter les informations sur le budget 2022 dans cette édition de l'*Informel*

HEURES D'OUVERTURE de la mairie au public

Service au comptoir

Du lundi au vendredi
de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h

Pour rencontrer un directeur de service

Sur rendez-vous

Lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Notez que tous les services sont disponibles par téléphone aux heures normales de bureau au 418 349-2060 ou par courriel

HUDON, NÉRON, BRASSARD
Notaires & conseillers juridiques

JACQUES NÉRON • RÉGIS BRASSARD

Cessionnaire des greffes:
MARTIN DORÉ • MICHEL DORÉ • J.A. PLOURDE • RÉGENT HUDON

Jurisconseil
La force d'une stratégie commune

15, St-Antoine
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Qc. G8G 1H2
Tél. : 418 349-3465 | Téléc. : 418 349-3701
www.jurisconseil.com

L'Informel est publié par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et distribué gratuitement dans tous les foyers situés sur le territoire municipal.

Sandy Larouche CONCEPTRICE ET COLLABORATRICE LOISIRS

Imprimerie Métabetchouan
CONCEPTION INFOGRAPHIQUE ET IMPRESSION
RESPONSABLE DE LA PUBLICITÉ

Envoyer vos articles à:
larouche.sandy@ville.metabetchouan.qc.ca

SERVICES

Mairie
418-349-2060

Sûreté du Québec (Alma)
418-662-6606

Service des loisirs (divers)
418-349-8495

Ambulance et Incendie
9-1-1

Bibliothèque Métabetchouan
418-349-8495 (poste 2233)
Lundi de 13h30 à 15h30
Mardi de 13h à 15h30
Mercredi de 13h à 15h et18h à 20h

Bibliothèque Lac-à-la-Croix
418-349-8495 (poste 2301)
Mardi de 18h30 à 20h
Mercredi de 13h à 14h30

DATE DE TOMBÉE
18 FÉVRIER 2022

L'Informel est imprimé sur un papier 50% recyclé sources mixtes Rolland Hitech50, certifié Éco-Logo.

MOT du MAIRE

Déjà 2022 ! J'aimerais tout d'abord souhaiter une bonne et heureuse année à toute la population. Que celle-ci vous apporte la santé ainsi que la réalisation de vos projets.

La Ville a adopté son budget le 24 janvier dernier pour planifier ses revenus et ses dépenses de l'année. Généralement, ce budget est adopté en décembre, mais comme l'année 2021 était une année d'élections municipales, la loi permet aux municipalités désireuses de reporter d'un mois l'adoption du budget pour permettre une meilleure intégration des nouveaux élus. C'est le choix qui a été fait pour notre Ville. Vous trouverez d'ailleurs dans cette édition du bulletin le sommaire de l'ensemble des données relatives aux prévisions budgétaires 2022, les taux de la taxe foncière et des services ainsi que le plan triennal des immobilisations. Le plan triennal sert à informer la population des intentions du conseil municipal concernant les projets futurs. C'est un outil de planification, ce qui signifie que chaque item inscrit dans le plan doit être adopté par le conseil municipal, afin que les coûts et la façon dont ils seront financés soient confirmés par résolution.

En 2021, la Ville a adopté une planification stratégique pour les années 2021-2026. Cette planification est utilisée pour nous donner une vision à long terme de la Ville, ce que nous voulons dans le futur, tout en prenant en considération les difficultés et les défis que nous aurons à surmonter pour y arriver. Cette planification est aussi utilisée comme un outil pour nous aider à prioriser les projets afin que ceux-ci soient cohérents avec les objectifs de celle-ci. Nous travaillons présentement à intégrer et déployer la planification dans les procédures internes, afin qu'elle soit mise en application très prochainement. La planification stratégique permettra d'expliquer les motifs justifiant la prise des décisions dans les dossiers.

Plusieurs actions découleront de cette planification. Par exemple en 2022, nous amorcerons une série d'actions afin de préserver l'environnement, plus particulièrement concernant la conservation des plans d'eau sur le territoire. L'approche priorisée en sera une d'enseignement et de sensibilisation sur les bonnes pratiques et habitudes citoyennes sur les plans d'eau afin de limiter leur détérioration et aussi de l'améliorer. C'est un sujet important autant pour la préservation de nos plans d'eau que pour le maintien des valeurs de nos propriétés. Merci d'y contribuer !

André Fortin Maire

MUNI-INFO

Pour le paiement de vos taxes, votre licence de chien ou tout autre paiement, nous vous invitons à l'effectuer auprès de votre institution financière, par la poste ou en déposant vos effets dans la boite bleue sécurisée située à l'extérieur de la mairie.

Afin de respecter les consignes gouvernementales, nous priorisons de plus en plus le télétravail et c'est pour cette raison que nous sollicitons la collaboration des citoyens en limitant vos déplacements à la mairie. Notez que les adresses courriel des employés sont disponibles au www.ville.metabetchouan.qc.ca

DES RENCONTRES EN VISIOCONFÉRENCE ZOOM SONT ÉGALEMENT POSSIBLES.

Comptes de taxes 2022

L'envoi des comptes de taxes sera fait vers le au début du mois de février et ces comptes seront payables comme le stipule la loi, c'est-à-dire trente jours après la date d'envoi.

1er versement : *8 mars 2022* **2e versement : *8 juin 2022***
3e versement : *8 septembre 2022*

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte d'ici le 25 février 2022 devront communiquer avec le Service de la trésorerie de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Quartier BLANC

Le quartier Foyer du Lac, le secteur du bureau de poste, le domaine du Plateau ainsi que toutes les rues du secteur Lac-à-la-Croix sont déneigés de manière plus écologique au cours de l'hiver. Ces rues sont entretenues avec moins d'abrasifs dans le but de réduire la pollution et la contamination des sols.

Stationnement dans les rues

Veuillez noter que, selon l'article 6 du Règlement 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement, il est **interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 15 avril inclusivement,** et ce, sur tout le territoire de la ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, sauf aux endroits prévus à cette fin par une signalisation sur rue.

Voici les membres du conseil municipal 2021 - 2025

De gauche à droite : M. Sylvain Lavoie (district nº 6), Mme Patricia Labonté (district nº 5), M. Luc Maltais (district nº 1), M. Évans Potvin (district nº 2), M. le maire André Fortin, M. Hervey Tremblay (district nº 3) et M. Martin Voyer (district nº 4).

Pour joindre les conseillers via leur adresse courriel :

- Luc Maltais : district1@ville.metabetchouan.qc.ca
- Évans Potvin : district2@ville.metabetchouan.qc.ca
- Hervey Tremblay : district3@ville.metabetchouan.qc.ca
- Martin Voyer : district4@ville.metabetchouan.qc.ca
- Patricia Labonté : district5@ville.metabetchouan.qc.ca
- Sylvain Lavoie : district6@ville.metabetchouan.qc.ca

ACTIVITÉ RECONNAISSANCE

VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Le 3 décembre dernier, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix tenait sa soirée annuelle et a profité de l'occasion pour souligner les années de service de certains employés municipaux ainsi que deux départs à la retraite.

La Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix est fière de compter parmi ses employés des personnes qui se distinguent par leur dévouement, leur contribution et leur engagement au sein de notre organisation. Le moment est venu de souligner les années de service de ces personnes qui, jour après jour, par leurs qualités personnelles et professionnelles, contribuent à faire progresser la Municipalité et font largement leur part pour que notre Ville puisse remplir son importante mission de service à ses citoyens.

Nous voulons remercier les personnes suivantes pour leurs années de service :

À souligner pour l'année 2020

Karine Gagné-Plourde	**5 ans**
Donald Bonneau	**10 ans**
Alan Gauthier	**20 ans**
Nicolas Martel	**20 ans**
Sandy Larouche	**25 ans**
Christian Potvin	**25 ans**
Normand Côté	**Départ à la retraite**
Christian Boudreault	**Départ à la retraite**

À souligner pour l'année 2021

Johanne Plourde	**5 ans**
Marilyn Bergeron	**10 ans**
Yves Potvin	**15 ans**
Louise Tremblay	**20 ans**
Julien Bouchard	**25 ans**
Gilles Boivin	**Départ à la retraite**

Résumé de la séance ordinaire du 22 novembre 2021

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tout membre d'un conseil municipal doit :

- produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection ;
- mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires ;
- divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le conseil de la municipalité le concerne.

Le greffier a confirmé le dépôt des formulaires des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville en l'occurrence, messieurs André Fortin, Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Sylvain Lavoie et madame Patricia Labonté.

OCTROI D'UN MANDAT AUX CONSEILLERS TRIGONE INC. - CONCEPTION DE PLANS D'ACTION ET DE TABLEAUX DE BORD EN LIEN AVEC LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA VILLE

Le conseil municipal a accordé aux Conseillers Trigone inc. le mandat d'accompagner les membres de l'organisation dans la conception de plans d'action et de tableaux de bord pour la somme approximative de 6750 $ excluant les taxes applicables.

Ces outils permettront d'informer les élus de l'évolution des dossiers en lien avec les orientations et objectifs stratégiques pour les secteurs suivants :

- Administration et développement
- Gestion du territoire
- Loisirs, culture, tourisme et qualité de vie

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS ET MAIRES SUPPLÉANTS POUR AGIR AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil accepte la nomination des représentants au sein des comités et des maires suppléants pour agir au sein du conseil municipal.

Maire suppléant	
Novembre et décembre 2021 Janvier et février 2022	Luc Maltais
Mars, avril, mai et juin 2022	Évans Potvin
Juillet, août, septembre et octobre 2022	Hervey Tremblay
Novembre et décembre 2022 Janvier et février 2023	Martin Voyer
Mars, avril, mai et juin 2023	Patricia Labonté
Juillet, août, septembre et octobre 2023	Sylvain Lavoie

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR AGIR AU SEIN DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Le conseil a procédé à la nomination de M. Évans Potvin pour agir au titre de maire suppléant au sein du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR AGIR AU SEIN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE — SECTEUR SUD

Le conseil a procédé à la nomination de messieurs André Fortin, Hervey Tremblay et Sylvain Lavoie pour agir à titre de représentants au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie — secteur sud et de monsieur Luc Maltais comme substitut.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR AGIR AU SEIN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL — SECTEUR SUD

Le conseil a procédé à la nomination de messieurs André Fortin et Évans Potvin pour agir à titre de représentants au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du parc industriel — secteur sud et de monsieur Sylvain Lavoie comme substitut.

ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE TEMPORAIRE AU POSTE DE JOURNALIÈRE LOISIRS ET D'UN EMPLOYÉ RÉGULIER À TEMPS PARTIEL AU POSTE DE JOURNALIER LOISIRS

La Ville a procédé à l'embauche de Mme Britany Potvin pour occuper le poste de journalière loisirs comme employée temporaire dont l'entrée en fonction est effective depuis le 22 novembre 2020. De plus, elle a procédé à l'embauche de M. Justin Potvin pour occuper le poste de journalier loisirs comme employé régulier à temps partiel dont l'entrée en fonction est effective depuis le 1er septembre 2021. La rémunération et les conditions de travail seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ RÉGULIER À TEMPS PLEIN AU POSTE DE TECHNICIEN EN GESTION DES EAUX

Le conseil municipal a également

procédé à l'embauche de M. Hugo Tremblay à titre de technicien en gestion des eaux pour un emploi régulier à temps plein, dont l'entrée en fonction est le 6 décembre 2021. M. Tremblay est soumis à la période d'essai comme prévu à la convention collective. De plus, la rémunération et les conditions de travail seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE TEMPORAIRE AU POSTE DE COORDONNATRICE EN LOISIRS ET ANIMATRICE DE MILIEU

Le conseil municipal a procédé à l'embauche de Mme Dorianne Boulanger à titre de coordonnatrice en loisirs et animatrice du milieu pour un emploi temporaire d'une durée approximative d'un an, soit pendant l'absence de Mme Karine Gagné Plourde. Son entrée en fonction est le 22 novembre 2021 et Mme Boulanger est soumise à la période d'essai comme prévu à la convention collective. La rémunération et les conditions de travail seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

Les membres du conseil municipal ont adopté le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Les séances se tiendront généralement le premier lundi de chaque mois et débuteront à 18 h 30, à la mairie;

- 24 janvier 2022
- 7 février 2022
- 7 mars 2022
- 4 avril 2022
- 2 mai 2022
- 6 juin 2022
- 4 juillet 2022
- 15 août 2022
- 12 septembre 2022
- 3 octobre 2022
- 7 novembre 2022
- 5 décembre 2022
- 12 décembre 2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 283-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2299 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Le conseil a adopté le Règlement no 283-2021 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur afin d'autoriser la construction de résidences de villégiature en zone forestière sur des emplacements remembrés de 20 hectares minimums.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 284-2021 FIXANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Le conseil a adopté le Règlement no 284-2021 fixant les modalités de prise en charge par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées.

OCTROI D'UN CONTRAT À GROUPE 3D POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU RIGOLET

La Ville a accordé au Groupe 3D inc., le contrat de déneigement du stationnement du Rigolet pour la somme de 3 000 $ plus les taxes applicables.

VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. JEAN TRABOULSI — 44, 6E AVENUE

La Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a vendu à M. Jean Traboulsi le terrain résidentiel suivant :

- SUPERFICIE TOTALE : 659,30 mètres carrés
- DÉSIGNATION CADASTRALE : 6 322 231
- ADRESSE : 44, 6e Avenue

Cette vente est faite pour la somme de 30 161,02 $ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 15 octobre 2021.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC — SCIERIE DU LAC-SAINT-JEAN INC.

La Ville a informé la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande de la Scierie du Lac-Saint-Jean inc. dans le but d'obtenir l'autorisation de se porter acquéreur du lot 5 492 482, propriété de l'entreprise Jean-Guy Simard et Fils.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 174-2021 SOUMISE PAR M. RÉJEAN VINCENT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 294, ROUTE DE LA MONTAGNE

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 10 novembre 2021) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, le conseil municipal a accepté la demande de dérogation mineure no 174-2021 déposée par M. Réjean Vincent visant à régulariser, pour sa propriété de villégiature du 294, route de la Montagne. La dérogation consiste en :

- L'implantation du bâtiment principal à une distance de 7,02 mètres de la ligne avant de propriété, alors que le minimum exigé par le règlement de zonage est de 7,5 mètres, soit une dérogation de 0,48 mètre ;
- L'implantation d'un bâtiment accessoire attenant à la résidence (remise) à une distance de 3,47 mètres de la ligne avant de propriété, alors que le minimum exigé par le règlement de zonage est de 7,5 mètres, soit une dérogation de 4,03 mètres ;

• De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE POUR UNE CONVENTION D'UTILISATION D'UN ESPACE PUBLIC À INTERVENIR AVEC L'ENTREPRISE 9226-3524 QUÉBEC INC. (BAR LE SAINT-MARTIN)

La Ville a autorisé M. Mario Bouchard, greffier, à signer une convention d'utilisation d'un espace public avec l'entreprise 9226-3524 Québec inc. (Bar le St-Martin), laquelle autorise l'implantation d'une terrasse sur une partie du trottoir en façade de l'immeuble.

OCTROI D'UN CONTRAT DCCOM POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE VARIATEUR DE FRÉQUENCES POUR LE PUITS DU RANG 4

Le conseil a accordé à l'entreprise DCCom le contrat d'acquisition et d'installation d'un variateur de fréquences pour le puits du rang 4 pour la somme de 8 777,15 $ plus les taxes applicables. Cette somme sera appropriée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE, ENTENTE À INTERVENIR AVEC ÉNERGÈRE INC. POUR L'ACHAT DE LUMINAIRES

Le conseil a autorisé la signature d'une entente à intervenir avec Énergère inc. concernant une différence de coût d'achat de luminaires et d'honoraires pour une étude photométrique de sections de routes 169 et 170 du territoire de la ville. De plus, il a également autorisé le coût additionnel à payer d'une somme de 6 299,54 $ plus les taxes applicables et d'approprier cette somme au Règlement d'emprunt nº 264-2020.

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE DÉNEIGEMENT DE DIVERS ENDROITS DE LA VILLE

La Ville a accordé à la Ferme M.M. Lapointe SENC, le contrat de déneigement lors de précipitations de 5 cm et plus pour la période du 1er novembre 2021 au 15 avril 2022 pour les endroits suivants :

Endroit	Montant plus les taxes applicables
▪ Rue Rouillac et l'entrée de la bibliothèque	Montant forfaitaire de 2 010,50 $
▪ Caserne de pompier de la rue St-Louis	Montant forfaitaire de 425 $
▪ Trottoirs de la rue Saint-Jean	Montant forfaitaire de 600 $
▪ Entrée de l'Arboretum et la rue de Crespieul	Montant forfaitaire de 380 $
▪ Stationnement de l'Arboretum — 2e ,rang Est	Montant forfaitaire de 480 $
▪ Tarif à l'heure pour le village	110 $ de l'heure
▪ Tarif à l'heure pour les rangs	135 $ de l'heure
▪ Stationnement de la piscine municipale sur demande	110 $ de l'heure
▪ Chemin menant aux bassins d'épuration et les diverses stations	110 $ de l'heure
▪ Rond-point rue des Prés	Montant forfaitaire de 324 $

CONFIRMATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE L'APPARTENANCE DES LUMINAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DE RUES AU DEL

Pour obtenir une permission de voirie du ministère des Transports du Québec dans le dossier de la conversion d'éclairage au DEL, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix doit reconnaître qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère et qu'elle s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente. De plus, elle s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

OCTROI D'UN CONTRAT, DE GRÉ À GRÉ, AVEC LES SERRES BELLE-DE-JOUR POUR L'ACHAT DE FLEURS POUR L'ANNÉE 2022

Le conseil a accordé un contrat de gré à gré pour l'achat de jardinières, de balconnières, de pots ornementaux et de fleurs annuelles pour le territoire de la ville pour la saison 2022 aux Serres Belle-de-jour. Le tout pour la somme de 33 226,75 $ plus les taxes applicables.

AUTORISATION DE SIGNATAIRE D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a déposé à Hydro-Québec une demande pour une nouvelle installation électrique pour l'adresse située au 348, rue Saint-Jean, soit la piscine municipale, le conseil a autorisé Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale, à signer une entente à intervenir avec Hydro-Québec pour la réalisation de travaux et à autoriser le paiement d'une somme 5 434 $ plus les taxes applicables.

ADOPTION D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-007 POUR DES TRAVAUX AFIN D'ALIMENTER LE CIMETIÈRE EN EAU DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DE LA PISCINE

Dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine municipale, le conseil

a adopté la directive de changement DC-007 soumise par l'entreprise Unibec afin de permettre à la Fabrique de Lac-à-la-Croix d'alimenter en eau potable le cimetière d'une manière conforme, le tout pour la somme de 5 292,12 $ plus les taxes applicables. Cette somme sera facturée à la Fabrique de Lac-à-la-Croix.

OCTROI D'UN CONTRAT À CIMCO RÉFRIGÉRATION POUR LE REMONTAGE DU COMPRESSEUR N^{O} L'ARÉNA

Le conseil a accordé à Cimco Réfrigération le contrat de remontage du compresseur n° 1 de l'aréna pour la somme de 9 982,27 $ plus les taxes applicables.

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE PARTICIPATION À LA THÉMATIQUE « SUR LA ROUTE DES POTS ROUGES » POUR LES ENTREPRISES

La Ville désire maintenir les efforts déployés au cours des dernières années pour l'embellissement des entreprises et des commerces. De plus, elle désire que la thématique de pots rouges soit maintenue pour les 3 prochaines années. Pour ces raisons, le conseil a reconduit pour les 3 prochaines années (2022-2023-2024) le Programme de participation à la thématique « Sur la route des pots rouges ».

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES FESTIVALS DANS LES MUNICIPALITÉS

Considérant que la programmation estivale 2021 pour la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix représente la somme de 10 800,77 $, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix autorise, M. Christian Potvin, directeur du développement, loisirs, culture, tourisme et qualité de vie, à déposer auprès de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une demande d'aide financière d'une somme de 2 500 $ dans le cadre du Programme de soutier financier pour la tenue de festivals dans les municipalités. Cette somme sera affectée aux dépenses de la programmation estivale 2021.

REPRÉSENTATIONS, DONS ET SUBVENTIONS

En vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes est autorisé :

Demandeur	*Demande*	*Montant accordé*
Chevaliers de Colomb conseil 3066 Métabetchouan	La Guignolée	250 $
Société de l'Ordre du Bleuet	Gala honorifique le 19 novembre 2021	2 billets pour la somme de 70 $
Fêtes gourmandes Saguenay–Lac-Saint-Jean	Souper-conférence annuel	1 billet pour la somme de 60 $
Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est	Gala des Lauréats	1 billet pour la somme de 95 $
Spectacle Neige	Achat de publicité	2 600 $ en publicité 400 $ soirée VIP (15% aux résidents)

MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DES LAURÉATS AU GALA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LAC-SAINT-JEAN-EST

Le conseil municipal a présenté une motion de félicitations en faveur de la Ferme Équinoxe pour avoir mérité le lauréat dans la catégorie « Jeune entreprise » ainsi qu'à Environnement Sanivac pour le lauréat dans la catégorie « Transfert d'entreprise » lors de la 34e édition du Gala des Lauréats de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est qui s'est tenu le 11 novembre dernier.

Résumé de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUES D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Afin de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier, M. Mario Bouchard, confirme le dépôt du registre des déclarations de réception de marques d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal d'un montant supérieur à 100 $.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le conseil municipal a autorisé en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteurs	Aide financière accordée
Studio X-Training Mme Sandra Lefebvre	Volet 1 Démarrage/Relocalisation/Amélioration 1 860 $
La Cabane à Lacroix Mme Laurence Dubourg	Volet 1 Démarrage/Relocalisation/Amélioration 2 220 $

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES — POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour faire suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le conseil a autorisé le versement de la dernière tranche de subvention au Groupe LAR inc. pour un montant de 1 600 $.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 285-2021 CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Un avis de motion est donné qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 285-2021 concernant les prévisions budgétaires 2022. Un projet de ce Règlement a été déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 286-2021 CONCERNANT LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2022

Un avis de motion est donné qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 286-2021 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2022. Un projet de ce Règlement a été déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 287-2021 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022

Un avis de motion est donné qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 287-2021 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2022. Un projet de ce Règlement a été déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 288-2021 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2022

Un avis de motion est donné qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 288-2021 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2022. Un projet de ce Règlement a été déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 289-2021 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION RELATIVE À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AGRICOLE, INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE 2022

Un avis de motion est donné qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 289-2021 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2022. Un projet de ce Règlement a été déposé séance tenante.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 290-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 225-2018 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a adopté, le 5 mars 2018, le Règlement n° 225-2018 édictant Le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15. 1. 0 .1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification. Donc, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement n° 290-2021 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN-EST

La Ville a procédé à la nomination de M. Sylvain Lavoie pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office d'Habitation du secteur sud Lac-Saint-Jean-Est en remplacement de Mme Patricia Labonté.

AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE MOTONEIGE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION BOULE DE NEIGE

Le conseil a autorisé M. Mario Bouchard, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, la cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige à intervenir avec l'Association Boule de Neige.

AUTORISATION DE SIGNATAIRES POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN FAVEUR DE M. JONATHAN BEAUMONT ET MME MARIE-ÈVE GUAY (77, FOYER DU LAC)

Le conseil a autorisé la signature d'un

acte de vente à intervenir avec M. Jonathan Beaumont et Mme Marie-Ève Guay pour la parcelle de terrain du 77, rue du Foyer du Lac pour un montant de 500 $. Tous les frais de la transaction (notaire, arpenteur ou autres) seront à la charge du demandeur.

NOMINATION DES INSPECTEURS MUNICIPAUX RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT Nº 1004-21 SUR LES ANIMAUX

Considérant que le Règlement nº 1004-2021 concernant les animaux précise que le conseil municipal peut nommer comme autorité compétente, toute personne, société, organisme ou corporation par résolution du conseil pour appliquer le règlement ainsi que tout agent de la Sûreté du Québec, la Ville a nommé les inspecteurs municipaux de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour l'application du Règlement nº 1004-21 concernant les animaux.

OCTROI D'UN CONTRAT À PG SOLUTIONS POUR L'ACQUISITION DES LOGICIELS PERMIS EN LIGNE ET TRANSPHÈRE

La Ville a accordé à PG Solutions le contrat d'implantation du logiciel de demande de permis en ligne pour la somme de 6 555 $ plus les taxes applicables, dont le contrat se présente en deux temps, à savoir :

- L'application Permis en ligne (incluant la formation : 4 948 $
- L'application Transphère [pour le paiement en ligne] 1 607 $

DÉPÔT DU PLAN ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Le conseil a accepté le dépôt du plan et de destination des immeubles 2022-2025 du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean.

AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE POUR LE DÉPÔT DU FORMULAIRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 2 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE [PPASEP]

La Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable. Donc, le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP et autorise M. Mario Bouchard, greffier, à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE NORD-FLO INC. — RÉPARATION ET ACQUISITION DE POMPES D'ÉGOUT

Le conseil a octroyé un contrat à l'entreprise Nord-Flo inc. pour la réparation et l'acquisition de pompes d'égout pour les sommes suivantes :

- Réparation : 3 736,22 $ plus les taxes applicables
- Acquisition : 12 886,76 $ plus les taxes applicables

Les sommes seront appropriées au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 [TECQ].

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS — CHEMIN À DOUBLE VOCATION

Considérant que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement et que les critères de ce programme sont respectés, la Ville demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, pour une longueur de 3,9 km.

OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE BRANDT POUR LE REMPLACEMENT DE L'AXEL ARRIÈRE DE LA RÉTROCAVEUSE

Le conseil a accordé à l'entreprise Brandt le contrat de remplacer l'axel arrière de la rétrocaveuse pour la somme de 18 201,41 $ plus les taxes applicables.

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS — CHEMIN À DOUBLE VOCATION

Considérant que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement et que les critères de ce programme sont respectés, la Ville demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, pour une longueur de 3,9 km.

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser [km]	Ressources transportées	Nombre de camions chargés par année
Route Saint-André [44840-01]	3,9 km	Bois en longueur	3 600 [approximativement]

AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — CONVENTION DE SERVICES POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE DE QUARTIER DANS LE SECTEUR DOMAINE DU PLATEAU

Les membres du conseil municipal ont autorisé Mme Lucie Lavoie, coordonnatrice aux loisirs, à signer une convention de services pour l'établissement et l'exploitation d'une patinoire de quartier dans le secteur Domaine du Plateau à intervenir avec M. Jean-Simon Allard.

ACQUISITION D'UN MOBILIER DE RÉUNION AUPRÈS DE MÉGABURO POUR LA SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le conseil a procédé à l'acquisition d'un mobilier de réunion à être installé dans la salle des comités du centre communautaire pour la somme de 3 502 $ plus les taxes applicables auprès de Mégaburo. Cette somme sera appropriée à la subvention reçue dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT ET D'EXPLOITATION POUR LA NOUVELLE PISCINE AUPRÈS DE CERTAINS FOURNISSEURS

Le conseil a autorisé l'acquisition de matériel d'enseignement et d'exploitation après des fournisseurs suivants :

- Équipements d'entretien RMS pour la somme de 5 795,65 $ plus les taxes applicables
- Aquam Inc. pour la somme de 51 240,71 $ plus les taxes applicables

ACQUISITION D'INVENTAIRES POUR L'ARÉNA AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MÉTABETCHOUAN

La Ville a procédé à l'acquisition d'inventaires [pro-shop] pour l'aréna auprès de l'Association du Hockey mineur de Métabetchouan pour la somme de 8 000 $ payable en 8 versements de 1 000 $.

ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION ET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

Le 19 avril 2021, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a accordé le contrat de rénovation et de transformation de la piscine municipale aux Constructions Unibec inc. et le mandat de l'entrepreneur incluait les phases de conception, la construction et la mise en service clé en main de l'infrastructure aquatique, dont le mandat de réaliser les plans et devis de construction préliminaires et définitifs. Le conseil a approuvé les plans et devis de construction complétés à 100 %, lesquels sont déposés par les Constructions Unibec inc.

MOTION DE FÉLICITATIONS — M. DAVID ELLIS, DIRECTEUR ARTISTIQUE DU CAMP MUSICAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Le conseil a présenté une motion de félicitations en faveur de M. David Ellis, directeur artistique du Camp Musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour avoir mérité la médaille de l'Assemblée nationale pour ses nombreuses réalisations et pour avoir été honoré membre de l'Ordre du Bleuet lors du 11e gala honorifique pour sa contribution exceptionnelle au développement et au rayonnement artistique, culturel et patrimonial de notre région.

REPRÉSENTATIONS, DONS ET SUBVENTIONS

En vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement suivant :

Demandeur	*Demande*	*Montant accordé*
Mon voisin je m'en occupe	Contribution financière 2021	2 $/habitant en vertu de l'article 3.5 de la politique de contributions financières 7 808 $

Résumé des séances du 24 janvier 2022 — ADOPTION DU BUDGET 2022

ADOPTION DES RÈGLEMENTS SUIVANTS :

Lors des séances ordinaires et extraordinaires, les membres du conseil municipal ont procédé à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement no 285-2021 concernant les prévisions budgétaires 2022
- Règlement no 286-2021 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2022
- Règlement no 287-2021 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2022
- Règlement no 288-2021 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2022
- Règlement no 289-2021 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2022

Voici un résumé des taux de taxes pour 2022

	2021	2022
Taux de la taxe foncière	1,140 $	1,140 $
Taux non résidentiel (commercial)	1,895 $	1,896 $
Taux industriel	1,934 $	1,934 $
AQUEDUC		
• Résidence permanente	180,00 $	190,00 $
• Résidence saisonnière	135,00 $	142,50 $
• Piscine	45,00 $	47,50 $
• Ferme	270,00 $	285,00 $
ORDURES/RECYCLAGE/MATIÈRES ORGANIQUES		
• Résidence permanente	230,00 $	236,00 $
• Résidence saisonnière	150,00 $	157,00 $
• Ordures/recyclage ICI	476,00 $	488,00 $
• Ordures ferme ICI	309,00 $	317,00 $
VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE		
• Résidence permanente	62,00 $	67,00 $
• Résidence saisonnière	31,00 $	33.50 $
• Égout et assainissement des eaux usées	175,00 $	200,00 $
• Taxe spéciale / vidange des bassins	10,00 $	15,00 $

LES REVENUS	Budget 2022	Budget 2021	Variation
Taxes	6 292 427 $	6 141 182 $	2,46 %
Compensation tenant lieu de taxes	370 266 $	369 594 $	0,18 %
Services rendus aux organismes municipaux	66 500 $	45 500 $	46,15 %
Autres services rendus	185 400 $	115 900 $	59,97 %
Imposition de droits	312 000 $	285 000 $	9,47 %
Transferts	157 815 $	121 670 $	29,71 %
TOTAL	***7 384 408 $***	***7 078 846 $***	***4,32 %***
LES DÉPENSES			
Administration générale	1 243 212 $	1 215 190 $	2,31 %
Sécurité publique	813 487 $	788 760 $	3,13 %
Transport	1 176 393 $	1 132 622 $	3,86 %
Hygiène du milieu	1 136 622 $	1 128 407 $	0,73 %
Santé et bien-être	47 050 $	57 400 $	-18,03 %
Aménagement, urbanisme et développement	399 633 $	429 360 $	-6,92 %
Loisirs et culture	1 585 845 $	1 397 775 $	13,45 %
Frais de financement	258 042 $	227 986 $	13,18 %
Conciliation à des fins fiscales	724 124 $	701 346 $	3.25 %
TOTAL	***7 384 408 $***	***7 078 846 $***	***4.32 %***

Le conseil a adopté le PLAN TRIENNAL des immobilisations pour les années 2022 - 2023 - 2024

Projet	Financement	2022	2023	2024	
Administration		**- $**	**- $**	**- $**	**- $**
Transport		**240 000 $**	**300 000 $**	**- $**	**540 000 $**
Rétrocaveuse	**Fonds de roulement**	200 000 $			**200 000 $**
Camionnette	**Fonds de roulement**	40 000 $			**40 000 $**
Camion de déneigement	**Règlement d'emprunt**		300 000 $		**300 000 $**
Rues et routes rurales		**2 750 000 $**	**- $**	**- $**	**2 750 000 $**
2e Rang Ouest	**Règlement d'emprunt**	550 000 $			**2 750 000 $**
	Subvention 80%	2 200 000 $			
Développement de terrains		**340 000 $**	**- $**	**- $**	**340 000 $**
Rue Jean-Allard - Bordures et asphaltage	**Règlement d'emprunt 44-2007**	140 000 $			**140 000 $**
Développement de terrains résidentiels - Bordures et asphaltage	**Règlement d'emprunt 198-2016**	200 000 $			**200 000 $**
Eaux usées et eau potable		**2 165 000 $**	**200 000 $**	**- $**	**2 365 000 $**
Diverses rues selon les priorités d'intervention	**TECQ 2019-2023**	850 000 $			**850 000 $**
Système des contrôles - Réservoir incendie centre-ville	**TECQ 2019-2023**	70 000 $			**70 000 $**
Production et distribution d'eau - Capacité incendie	**TECQ 2019-2023**	325 000 $			**325 000 $**
Réfection égout et aqueduc - rue Saint-André	**TECQ 2019-2023**	800 000 $			**800 000 $**
Rénovation bâtiment d'épuration	**TECQ 2019-2023**	20 000 $			**20 000 $**
Déphosphatation	**Subvention (80%) et règlement d'emprunt**	100 000 $	200 000 $		**300 000 $**
Aréna		**- $**	**425 000 $**	**498 000 $**	**923 000 $**
Fosse à neige et rénovation de l'aire de restauration	**Appropriation + Subvention (50%)**		350 000 $		**350 000 $**
Études et remplacement du fréon 22	**Règlement d'emprunt**		25 000 $	498 000 $	**523 000 $**
Instauration d'un système au gaz dans les cuisines	**Appropriation**		50 000 $		**50 000 $**

Le conseil a adopté le PLAN TRIENNAL des immobilisations pour les années 2022 - 2023 - 2024

Suite...

Projet	Financement	2022	2023	2024	
Piscine municipale		**1 650 000 $**	**- $**	**- $**	**1 650 000 $**
Rénovation et transformation	**Subvention**	1 793 064 $			**1 650 000 $**
	Reglement d'emprunt	2 176 936 $			
	Autres financements	480 000 $			
	Réalisé au 31-12-2021	(2 800 000) $			
Bâtiments, infrastructures et autres		**176 500 $**	**490 000 $**	**926 000 $**	**1 592 500 $**
Arboretum - Zones humides	**Recherche partenariat**			276 000 $	**276 000 $**
Aménagement d'un skate parc	**Subvention en attente**			100 000 $	**100 000 $**
Centre communautaire - Actualisation	**Programme et autres financement externe**	109 500 $			**109 500 $**
Centre communautaire - toiture	**Fonds de roulement**		90 000 $		**90 000 $**
Centre communautaire - chauffage secondaire	**Fonds de roulement**	22 000 $			**22 000 $**
Rigolet - Entrée du site et pavillon sanitaire	**Subvention (50%) / Appropriation**	20 000 $		450 000 $	**470 000 $**
Colonie Richelieu - analyse de faisabilité	**Subvention / Recherche partenariat**		100 000 $	100 000 $	**200 000 $**
Signalisation entrée de la Ville	**Fonds de roulement**	25 000 $			**25 000 $**
Rénovation de mairie	**Subvention et règlement d'emprunt**		300 000 $		**300 000 $**
					- $
TOTAL		***7 321 500 $***	***1 415 000 $***	***1 424 000 $***	**10 160 500 $**

CHRONIQUE AGRICOLE

Des moments de bonheur

Le grand froid est à nos portes. C'est maintenant le temps de ralentir la cadence et de nous accorder du bon temps et de petits plaisirs, tout simples, pour nous récompenser.

Prendre l'air, pourquoi pas? C'est difficile de s'emmitoufler, mais une fois dehors, il n'y a aucun regret. Une belle promenade avec son chien permet de bouger, de faire le vide et le plein, et d'admirer les rayons du soleil qui scintillent sur la neige. Et surtout, on met son cellulaire sur pause.

De retour à la maison, quoi de plus réconfortant que de se préparer un chocolat chaud et une gorgée à la fois, c'est savourer le moment présent. C'est le temps de se détendre en faisant trempette dans un bain chaud; un peu de bien-être hivernal, ça fait du bien.

Pourquoi pas un peu de lecture pour se changer les idées : romans, énigmes palpitantes et biographies inspirantes? Enfiler un tablier et se préparer un délicieux gâteau au chocolat et le déguster avec un merveilleux verre de lait, tout en écoutant sa musique préférée. Miam! Miam!

Le moment est venu de prendre bien soin de nous, et nous avons tout ce qu'il faut pour nous remonter le moral pendant la saison froide.

Denyse Gagnon

Patinoire extérieure secteur Lac-à-la-Croix

La patinoire est située dans le secteur de Lac-à-la-Croix (site du tennis et de la marina) au 248-B rue Saint-Louis. La patinoire est éclairée en soirée et une cabane chauffée est accessible. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 21 h 30. Pour l'horaire des activités, veuillez consulter le Facebook de la municipalité (Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix). Le port du casque est obligatoire et les consignes sanitaires en vigueur doivent être respectées.

Accessibilité : gratuite

NOUVEAU !!

Patinoire extérieure secteur Métabetchouan

La patinoire est située dans le secteur du Domaine du plateau, entre le 26 et le 36, 6e Avenue. La patinoire est éclairée en soirée et une cabane chauffée est accessible. L'horaire est de 8 h 30 à 19 h 45. Le port du casque est obligatoire et les consignes sanitaires en vigueur doivent être respectées. Merci aux bénévoles pour leur travail!

Accessibilité : gratuite

CAMP DE JOUR 2022 – INSCRIPTION DES ENFANTS AUX BESOINS PARTICULIERS

En prévision de la saison estivale 2022 et par souci de qualité du service, la Ville désire identifier les enfants aux besoins particuliers qui nécessiteront un service de Camp de jour pour l'été 2022.

Ainsi, vous avez jusqu'au 31 mars 2022 pour communiquer avec Dorianne Boulanger au 418 3492060, poste 2232, pour procéder à votre inscription et à l'identification de vos besoins.

Pistes de ski de fond et raquette

ARBORETUM DE LA PRESQU'ILE CROFT

ACCESSIBLES À TOUS !

Ouverts tous les jours, sauf dans les heures suivant de fortes accumulations de neige ou par mauvais temps d'hiver.

Accès : via le 2e Rang Est, entrez sur le 32e Chemin à l'Arboretum ou encore via le pavillon de la patinoire extérieure situé au 248-B rue Saint-Louis

Niveau : familial, facile

Boucle ski de fond : 3,5 km

Boucle raquette : 1 km

Ouverture des pistes : début janvier

Haltes de départ : Arboretum et patinoire extérieure

Fermeture : mi-mars

Accessibilité : gratuite

Nous demandons et souhaitons la collaboration de tous les utilisateurs afin que les règles suivantes soient respectées :

- Les skieurs doivent respecter les sentiers tracés.
- Seuls les skieurs sont autorisés dans les sentiers balisés.
- Les chiens ne sont pas autorisés dans les sentiers de ski de fond. En raquettes ou à la marche, ils doivent toujours être en laisse et le propriétaire doit ramasser les déjections animales.
- Les véhicules hors routes (VTT – motoneige) sont interdits dans les sentiers.

Sentiers de ski de fond et raquette

BELLE-RIVIÈRE (BANC DE SABLE)

ACCESSIBLES À TOUS !

Des sentiers de ski de fond et de raquette sont entretenus et offerts sur le site du Banc de sable et sur les berges de la Belle-Rivière, toujours dans le respect des consignes gouvernementales en vigueur. Pour en savoir plus sur les conditions des sentiers, regardez la page Facebook : Ski de fond Belle-Rivière.

Stationnement sur le site du Village récréotouristique Oasis

Lieu : accès par le village récréotouristique au 921, route 170

Niveau : débutant, intermédiaire et avancé

Sentier ski de fond : 22 km

Sentier raquette : 3 km

Ouverture des pistes : début janvier

Fermeture : mi-mars

Accessibilité : gratuite

Appel à tous… Été 2022 : Plus d'implication parentale pour le sport mineur

Dans un monde idéal si la disponibilité de la main-d'œuvre le permettait, il pourrait être envisagé de remplacer le manque d'implication parentale pour le fonctionnement du soccer et baseball récréatif estival, par des employés (entraineurs et assistants) ponctuels tout en augmentant la tarification.

Malheureusement, même cette option ne sera plus envisageable à l'été 2022 en raison de la pénurie de main-d'œuvre disponible pour pouvoir offrir ces services.

En 2021, même si l'accès aux sports était limité en raison de la Covid, la décision de démarrer des équipes a pu se prendre grâce à l'implication parentale de quelques excellentes personnes, mais malheureusement beaucoup trop peu nombreuses. Il en faut davantage pour la prochaine saison et c'est impératif, surtout si ces sports reviennent dans leur format récréatif — compétitifs traditionnels.

De plus, offrir un service n'est pas tout. Il doit répondre à certaines normes de qualité, d'équité et de sécurité. En effet, les règlementations en vigueur ne laissent que peu de choix dans ces domaines.

La Ville a pour rôle d'offrir sur son territoire des infrastructures conformes aux normes applicables, mais le déroulement des sports qui s'y pratiquent n'est pas uniquement de sa responsabilité.

Dans ces circonstances, l'offre d'activités des sports mineurs organisés 2022 (soccer et baseball) sera donc basée sur un nouveau critère prioritaire, soit sur la quantité d'implication parentale effective disponible pour chacune des équipes. Une date limite sera déterminée pour l'implication d'un parent à titre d'entraineur ou d'assistant, pour chacune des équipes offertes. Une fois ce délai dépassé, les équipes de sports n'ayant aucune implication parentale seront tout simplement fermées et les inscriptions remboursées.

Ce texte a pour objectif premier de sensibiliser les parents au fait que la Ville n'a pas les ressources pour offrir des services clés en main dans le domaine du sport mineur estival. Elle souhaite aussi pouvoir continuer à les offrir à prix compétitifs. Cependant, tout comme vous, nous avons à cœur l'offre d'un service de qualité aux jeunes, afin que ceux-ci puissent connaitre des expériences agréables, tout comme plusieurs d'entre vous les ont connus à leur âge. C'est pourquoi la Ville a réalisé et poursuivra ses efforts de financement et d'entretien des infrastructures.

Des modalités d'implications à venir seront lors des périodes d'inscriptions….

Des modalités pour l'implication parentale, incluant des avantages, seront annoncées lors des campagnes promotionnelles d'inscriptions dans quelques semaines. Demeurez-y attentifs et rappelez-vous que l'implication parentale dans les sports, c'est essentiel à leur offre.

ALIRA

8043749

Un service gratuit de jumelage de personnel pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

EMPLOYEURS

Vous aimeriez faire partie d'un réseau et avoir accès à une banque de candidats dont les emplois sont saisonniers, temps partiel ou occasionnels?

TRAVAILLEURS

Vous occupez un emploi saisonnier, temps partiel, ou êtes en arrêt de travail temporaire?
Vous désirez acquérir de nouvelles compétences et expériences?
Vous aimeriez augmenter vos heures de travail annuellement tout en conservant le lien avec votre employeur actuel?

POUR INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC
> Nancy Doucet
AGENTE DE DÉVELOPPEMENT
418 668-5092, poste 225 n.doucet@giat.ca

Avec la participation financière de:
Québec

Une division de
GIAT
Groupe Inter-Action Travail

CROIX-ROUGE

Trousse d'urgence pour l'auto

Peu importe la saison et les conditions routières, aucun automobiliste n'est à l'abri de bris mécaniques, de pannes et d'autres problèmes pouvant survenir sur la route. Encore plus, lorsque l'hiver frappe à nos portes. Fortes chutes de neige, poudrerie, pluie ou bruine verglaçante, froid mordant et visibilité réduite peuvent rendre notre conduite automobile difficile, même dangereuse.

Pour partir l'esprit tranquille, voici les articles essentiels à glisser dans sa trousse d'urgence :

- Nourriture-aliments non périssables comme les barres énergétiques,
- Eau-bouteilles de plastique qui ne cassent pas sous l'effet du gel,
- Couvertures et vêtements chauds,
- Trousse de premiers soins,
- Petite pelle, grattoir et balai à neige,
- Bougie dans un contenant métallique profond et allumettes,
- Lampe de poche,
- Chiffon réutilisable ou rouleau de papier essuie-tout,
- Sifflet pour attirer l'attention au besoin,
- Quelques outils de base (tournevis, ciseaux, pinces…)

Articles à garder dans le coffre de l'auto :

- Sable, sel ou litière pour chat (non agglomérante) ou des plaques d'adhérence,
- Antigel et liquide lave-glace,
- Câble de démarrage,
- Extincteur,
- Feu avertisseur ou fusées éclairantes.

Chaque véhicule devrait être équipé d'une trousse d'urgence regroupant le nécessaire pour se débrouiller en cas d'imprévus… ou presque.

Soyons prudents. Bonne route!
Denyse Gagnon, présidente

VILLA du Presbytère

Nous avons présentement cinq appartements de 2 ½ pièces de libres à la Villa du Presbytère située dans le secteur Lac-à-la-Croix, résidence pour personnes âgées autonomes près de tous les services.

Pour information, communiquez avec Mme Ginette Larouche au 418 349-2552 ou 418 669-9867

La Guignolée des fêtes 2021

Un gros merci!

Encore une fois cette année, la Guignolée des fêtes 2021 s'est tenue le 15 décembre dernier. Cette opération ne pourrait exister sans l'apport important des nombreux donateurs tant au sein des citoyens et citoyennes du secteur de Métabetchouan que des entreprises et des commerçants.

L'ensemble des dons reçus a permis de faire l'achat des denrées pour la confection des paniers de Noël. Cette année nous avons permis à plus d'une quarantaine de familles et à des personnes dans le besoin de recevoir une aide alimentaire pour la période des fêtes.

Les membres du conseil d'administration tiennent également à remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués pour la préparation des paniers de denrées et pour la livraison au sein des familles du secteur de Métabetchouan.

Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier chaleureusement les Chevaliers de Colomb pour la mise en œuvre de la Guignolée dans le secteur de Métabetchouan depuis de nombreuses années. Cette année, l'opération de la Guignolée fut réalisée par une organisation nouvellement accréditée depuis 2020, les SERVICES SECOURS MÉTABETCHOUAN. C'est maintenant au tour de cette organisation de prendre la relève.

Rappelons que les bénévoles des SERVICES SECOURS DE MÉTABETCHOUAN maintiennent leur participation pendant toute l'année pour venir en aide aux familles et personnes démunies. En cas de besoin, n'hésitez pas à appeler au : 418 349-2121.

VILLAGE FAMILLE sur glace

Notez que les activités programmées sont sujets à changement selon la température et les mesures sanitaires.

Consultez notre page Facebook pour vous informer sur les futurs changements et tout autre renseignement.

Maison des jeunes L'Évolution de Métabetchouan et de Lac-à-la-Croix

Bonne année 2022!

Les maisons des jeunes vous souhaitent une belle année 2022. Santé, amour et bonheur.

Nos maisons des jeunes sont reconnues comme un service essentiel, donc nos deux MDJ seront toujours ouvertes pour nos jeunes entre 10 et 17 ans entre 18 h à 21 h. Si tu te sens seul ou simplement que tu as envie de venir parler avec quelqu'un, nous sommes là pour toi! De plus, tous les jours, nous serons disponibles pour discuter sur Zoom ou sur Messenger. Regardez bien la programmation sur notre Facebook.

En février, vos maisons de jeunes vous proposent :

- **À tous les lundis : petite marche extérieure et/ou jeux extérieurs.**
- **À tous les mardis : énigme à découvrir sur Messenger.**
- **Un mercredi sur deux : on cuisine en ligne. Inscription obligatoire et nous allons te porter les ingrédients chez toi (un minimum de 4 jeunes pour faire cette activité, sinon c'est annulé).**
- **Mercredi 9 février : spécial St-Valentin**
- **Jeudi 10 février : Bingo intergénération (secteur Lac-à-la-Croix) si l'état de la situation nous le permet.**
- **Semaine du 14 février : Semaine des qualités. Venez offrir des mots gentils à vos amis sur papier.**
- **Semaine du 30 janvier au 5 février : Semaine de prévention du suicide.**
- **Semaine du 14 au 18 février : Semaine de la persévérance scolaire.**

Venez nous donner vos idées d'activités.

Nos règles de sécurité pour nos maisons des jeunes sont toujours les mêmes et doivent être bien respectées.

1- Tous les jeunes doivent porter un masque en tout temps

2- Tous les jeunes doivent se laver les mains en entrant

3- Tous les jeunes doivent se tenir à 1 mètre

4- Tu ne dois pas avoir un de ces symptômes : toux, nez qui coule, fatigue, perte d'odorat, fièvre

5- Si tu as la fièvre : **RESTE CHEZ TOI ET REPOSE-TOI**

6- Il y aura un maximum de jeunes par maison des jeunes

- Métabetchouan : 10 jeunes
- Lac : 8 jeunes

Vous ne savez pas quoi faire de vos canettes ? Eh bien! les deux Maisons de Jeunes se feront un plaisir de les recycler pour vous! Vous pouvez venir les porter à l'une ou l'autre des Maisons des Jeunes ou téléphoner directement à la MDJ et c'est avec plaisir que nous passerons les prendre. MERCI!

Surveillez notre page Facebook pour la liste des différentes activités offertes durant la saison ou pour tous changements aux activités.

https://www.facebook.com/Maison-des-jeunes-de-MétabetchouanLac

Nancy Lavoie, coordonnatrice

Audrey, Ariane, Frédérique, Noémie D, Noémie P, Marianne, Rosalie et India, vos animatrices

Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean — Regroupement des Maisons des Jeunes du Québec, Membre officiel — Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean — Québec

Publicité Informel...

PROCHAINE PARUTION :
MARS 2022
Date de tombée : 18 février
Contactez-nous! 418 349-8219
IMPRIMERIE Broderie MÉTABETCHOUAN

UNITÉ PASTORALE SUD DU LAC

Un an pour vivre la transition

Tout le mois de décembre, nous avons fait la tournée des paroisses de notre Unité pastorale, dans le but d'informer la population du processus d'annexion administrative des paroisses. Pour notre Unité pastorale, nous passerons de neuf paroisses à une seule. Le nom désigné sera « Notre-Dame-de-l'Assomption ». C'est un choix historique, car c'est la première paroisse fondée au Lac-Saint-Jean. Le siège social sera dans le presbytère de Saint-Jérôme. Nous avons eu plusieurs réactions et commentaires. Nous nous sommes engagés à les faire remonter aux instances concernées.

Nous avons également pris l'initiative de faire un sondage maison afin de voir l'indice d'adhésion au décret. Je prends le temps de vous transmettre le résultat final. Il y a 16 110 personnes sur le territoire de notre Unité pastorale. Nous avons envoyé dans tous les foyers l'avis de convocation pour une assemblée des paroissiens et des paroissiennes. Pour les neuf paroisses, 237 personnes étaient présentes aux 9 assemblées. Cela équivaut à 1,4 % de la population. C'est très révélateur du degré d'appartenance et de l'intérêt que les paroissiens et paroissiennes ont à l'égard de l'avenir de l'Église. Consolons-nous, c'est la même réalité pour l'ensemble du Québec !

En faisant la moyenne de l'indice d'adhésion de chacune des paroisses, nous arrivons à 6,2/10. En d'autres mots, 62 % de ceux et celles qui étaient présents trouvent opportune la démarche que le Diocèse nous demande de réaliser. Nous sommes très conscients que nous amorçons un grand tournant dans la vie de notre Église diocésaine et de notre Unité pastorale. Il y a cette question qui est revenue régulièrement : est-ce réaliste de former une seule paroisse et par le fait même une seule assemblée de fabrique ? Étroitement lié à cette question, il y a le défi des périphéries où nous devons décentraliser pour nous faire proches des gens. Nous sommes conscients que le défi est de taille. De fait, personne n'a dit que cela se ferait du jour au lendemain. Nos milieux ont déjà un bout de chemin de fait en étant sous la responsabilité d'un même prêtre-modérateur, une personne à la coordination et de la même Équipe pastorale. Nous avons, depuis 2014, un protocole d'entente pour la répartition des frais concernant l'animation pastorale et la masse salariale du personnel pastoral.

Nous avons toute l'année 2022 pour vivre cette transition. Ce défi ne repose pas uniquement sur les épaules du prêtre-modérateur ou d'une petite équipe. Il y aura la collaboration des différentes tables : celle de la TPAF et celle des secrétaires. Notre personnel de bureau est en mesure, par ses nombreuses questions, de voir à tous les aspects que renferment les dossiers administratifs. L'Équipe pastorale, les équipes d'animation locale doivent nous rappeler qu'il faut travailler en parallèle l'annexion administrative et la pastorale. Il ne faut pas perdre l'âme des communautés chrétiennes. Nous devons constamment nous rappeler de notre vision : «Au cœur des réalités humaines, les témoins du Christ agissent ».

À la suite de cette tournée des paroisses que j'ai faite avec Steeve Tremblay, coordonnateur de la pastorale, j'ai cette certitude : nous devons de plus en plus démêler les notions de paroisse et de communauté chrétienne. Rappelons-nous que la paroisse désigne à la fois une aire géographique précise, le «territoire de la paroisse», et un groupe de personnes habitant sur ce territoire et constituant la « communauté paroissiale ». Cette communauté paroissiale continuera d'abriter nos neuf communautés chrétiennes bien distinctes qui seront desservies par la nouvelle paroisse.

Vivons de manière réaliste et positive cette année de transition !

Centre le S.P.O.T.

Le Centre le S.P.O.T. est un organisme de bienfaisance qui a pour mission d'accueillir, d'accompagner, de prévenir et d'intervenir auprès des personnes du secteur sud de Lac-Saint-Jean-Est (Desbiens, Hébertville, Hébertville-Station, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Saint-Bruno et Saint-Gédéon) aux prises avec une problématique d'abus ou de dépendance ainsi que leurs proches.

De plus, la mission inclut le service de travail de milieu.

Le Centre de service de prévention et orientation en toxicomanie est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 16 h. Le Centre de jour est également ouvert du lundi au vendredi de 13 h à 16 h.

Si vous avez besoin d'une consultation ou de références, vous pouvez vous rendre directement au 109, rue Saint-André, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, QC G8G 1V5 ou téléphoner au 418 3498050 durant les heures d'ouverture.

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook
Centre le SPOT

L'équipe du Travail de milieu secteur sud est en télétravail jusqu'à nouvel ordre.

Quelques activités en ligne et extérieures auront lieu bientôt.

Le Travail de milieu secteur sud offre toujours des ateliers dans les écoles et dans les Maisons des jeunes en ligne ou en présentiel en respectant les mesures. Plusieurs ateliers sur différents sujets sont disponibles. Nous pouvons également en monter sur mesure selon vos besoins.

Pour information : 418 321-7737 ou par courriel : a.liaison_centrelespot@outlook.com

Suivez notre page Facebook pour être à jour et pour connaître tous les détails concernant le télétravail et les activités,

Travail de milieu secteur sud

N'hésite pas si tu as besoin de parler.

Nos coordonnées :

Lara ; 418 321-7737
Émy : 581 230-5920
Jennifer-Alisann : 418 321-2011

La POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS

L'hiver s'étire encore un peu mais, votre Popote roulante est toujours active chez vous! Offrez-vous des repas chauds livrés à domicile à prix très abordable. Il s'agit d'une belle forme de répit des tâches quotidiennes. Contactez-nous pour obtenir des chèques cadeaux!

Présente chez vous!

Les municipalités de Saint-Bruno, Hébertville-Station, Hébertville, Saint-Gédéon et Métabetchouan–Lac-à-la-Croix ont accès à la livraison de repas chauds, à domicile, deux fois par semaine, et ce, à un coût abordable.

POUR QUI?

Toute personne âgée de 65 ans et plus est admise automatiquement. Bon nombre de nos clients âgés de 65 et plus sont en bonne santé, et l'utilisation de notre service agit à titre de répit de tâches quotidiennes. Nous agissons d'abord en prévention. Nous visons également le maintien à domicile de nos aînés en perte d'autonomie, des personnes handicapées ou des personnes vivant de l'isolement social. Les personnes en convalescence ayant subi une chirurgie par exemple et leur proche aidant peuvent également bénéficier du service. Une évaluation est faite au moment de la demande.

SERVICE DE LIVRAISON (repas du midi) :

*Les lundis et mercredis :
Saint-Gédéon et Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

*Les mardis et jeudis :
Saint-Bruno, Hébertville-Station et Hébertville.

COÛT :

8 $/repas (livraison incluse) (Soupe, repas principal et dessert)

COMMENT S'INSCRIRE?

Téléphonez au 418 720-4669
(lundi au vendredi entre 8 h et 16 h)

BÉNÉVOLES/BALADEURS RECHERCHÉS

À noter que si vous connaissez des personnes désireuses de faire du bénévolat auprès de notre clientèle, celles-ci peuvent se joindre à notre belle équipe pour la livraison des repas à domicile. Pour information : 418 720-4669.

Cartes-cadeaux disponibles.

La Popote roulante des Cinq Cantons est un organisme à but non lucratif.

PERMIS MUNICIPAUX ÉMIS POUR L'ANNÉE 2021

Le Service d'urbanisme vous présente le résultat des permis de construction, de rénovation et autres autorisations émis au cours de l'année 2021. L'information vous est présentée en parallèle avec les résultats obtenus pour l'année 2020.

Les valeurs totales déclarées au tableau correspondent aux montants déclarés par chaque requérant au moment de l'émission du permis ou certificat demandé. Cette donnée est donc une approximation. La valeur réelle ajoutée à chaque propriété est précisée, à la suite de la visite du Service d'évaluation, après la fin des travaux.

Voici les statistiques pour les permis de construction émis en 2021 :

Type de permis	*Nombre de permis émis*	*Valeur totale déclarée*	*Nombre de permis émis*	*Valeur totale déclarée*	*Différence 2021/2020*	
	2021		*2020*		*Nbre de permis*	*Valeur déclarée*
Construction bâtiment principal:						
Résidentiel	5	1 526 000 $	5	1 170 000 $	**0**	**356 000 $**
Villégiature	9	2 366 200 $	3	785 000 $	**6**	**1 581 200 $**
Commercial	1	750 000 $	1	30 733 $	**0**	**719 267 $**
Industriel	0	0 $	1	100 000 $	**-1**	**(100 000 $)**
Agricole/forestier	1	85 000 $	1	25 000 $	**0**	**60 000 $**
Institutionnel	1	4 280 000 $	0	0 $	**1**	**4 280 000 $**
Agrandissement bâtiment principal	15	1 476 972 $	4	55 000 $	**11**	**1 421 972 $**
Rénovation bâtiment principal	122	2 232 565 $	124	2 298 664 $	**-2**	**(66 099 $)**
Construction bâtiment accessoire	31	623 700 $	44	503 400 $	**-13**	**120 300 $**
Rénovation transformation bâtiment accessoire	13	123 300 $	18	86 750 $	**-5**	**36 550 $**
Démolition, déplacement de bâtiment	9	98 500 $	8	61 550 $	**1**	**36 950 $**
Installation sanitaire	24	239 350 $	18	150 000 $	**6**	**89 350 $**
Piscine	15	109 050 $	18	137 500 $	**-3**	**(28 450 $)**
Captage eau souterraine	10	109 000 $	8	74 985 $	**2**	**34 015 $**
Intervention rive et littoral	5	162 826 $	6	30 900 $	**-1**	**131 926 $**
Changement ou ajout d'usage	10	1 301 504 $	11	70 304 $	**-1**	**1 231 200 $**
Constructions autres (clôture, enseigne…)	27	141 210 $	29	138 188 $	**-2**	**3 022 $**
Divers	56	329 500 $	15	318 682 $	**41**	**10 818 $**
TOTAUX	**354**	**15 954 677 $**	**314**	**6 036 656 $**	**40**	**9 918 021 $**

APPEL D'OFFRES PUBLIC
DISPOSITION D'UN VÉHICULE

Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud

87, rue Saint-André
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec) G8G 1A1
Téléphone : 418 349-2060

La Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud (RISISS) demande des soumissions pour la vente d'un camion usagé.

DESCRIPTION

- Véhicule de marque GMC, modèle C6V de l'année 1989
- Camion autopompe
- Cabine simple de 3 passagers
- Moteur à essence
- Transmission manuelle
- Réservoir d'acier 680 gallons
- Pompe de 625 gallons par minute

Les soumissionnaires sont invités à soumettre une offre globale pour l'acquisition du véhicule sur le formulaire prescrit à cette fin.

La RISISS acceptera la soumission ayant offert le montant le plus élevé.

Les soumissionnaires intéressés à voir le véhicule sont invités à se présenter à garage municipal d'Hébertville-Station, au 9, 1e rue Industriel sur rendez-vous seulement. La personne responsable des visites à contacter est M. Fabien Devin au 418-480-0129. Toute personne intéressée devra faire parvenir une offre avant la date de fermeture des soumissions, fixée au 14 mars 2022 à 14 h pour être ouverte le même jour à la même heure.

Pour être considérée, toute offre devra comporter les coordonnées complètes du soumissionnaire et le montant du prix proposé, lisiblement, incluant les taxes. Acheminer l'offre à la RISISS à l'attention de :

Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
RISISS
87, rue Saint-André
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, QC, G8G 1A1

Toute personne désirant se porter acquéreur du véhicule devra payer celui-ci par chèque visé ou en argent comptant au nom de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud. Le prix soumissionné doit être fait en dollar canadien. Le prix offert doit être un montant incluant les taxes (TPS et TVQ).

La vente de ce véhicule est faite sans aucune garantie. La RISISS se dégage de toute responsabilité si ledit véhicule est défectueux. La vente peut être annulée sans aucun autre avis.

La RISISS ne s'engage à accepter ni la plus autre ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.

Un délai de (7) jours, à compter de l'ouverture des soumissions, sera donné au soumissionnaire pour récupérer le véhicule.

La vente est finale. L'acheteur achète à ses risques et périls et sans garantie de vices cachés.

Donné à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, le 26 janvier 2022.

La directrice générale,

Mme Marie-Hélène Boily

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Par la présente, j'atteste avoir pris connaissance du contenu de l'avis pour la vente et je désire acquérir le véhicule usagé de marque GMC, modèle C6V de l'année 1989.

Signé à : _____ Date : _____

Nom : _____ Signature : _____

Écrire lisiblement

Nom de l'acquéreur : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone résidentiel : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Nom du signataire : _____

Le soumissionnaire s'engage à payer la TPS et la TVQ applicables, et ce, à l'entière satisfaction de la RISISS.

	Prix	*TPS*	*TVQ*	*Coût total*
Camion de marque GMC, modèle C6V de l'année 1989	$	$	$	$

Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud

87, rue Saint-André
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec) G8G 1A1
Téléphone : 418 349-2060

IMPRIMERIE MÉTABETCHOUAN

En opération depuis plus de 35 ans,
Imprimerie Métabetchouan se spécialise, entre autres,
dans le service d'impression commerciale tel que :
papeterie, factures, dépliants, photocopies, affiches,
publicités et divers projets d'impression.

La présentation, la qualité et la rapidité de notre service sauront vous satisfaire.
De plus, nos prix sont très compétitifs.

418 349-8219 imprimeriemeta@bellnet.ca

CONCOURS

Cotiser à son REER/CELI, c'est gagnant

8 prix de 2 500 $ à gagner

Pour réaliser vos projets, cotisez à un REER ou à un CELI d'ici le 1er mars 2022 inclusivement. Vous courez la chance de gagner l'un des 8 prix de 2 500 $*.

Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi

Desjardins

* Aucun achat ni contrepartie requis. Concours ouvert du 1er janvier au 1er mars 2022 inclusivement aux membres d'une caisse Desjardins du Québec ou de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Valeur totale des prix : 20 000 $. Huit tirages auront lieu aux dates suivantes : les 13, 20 et 27 janvier, les 3, 10, 17 et 24 février et le 10 mars 2022. Certaines conditions s'appliquent. Détails et règlement disponibles au desjardins.com/concours-reer-celi.